

Séance ordinaire du 5 mai 2014

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2014, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras

Absents: Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2014-05-191) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et d'ajouter au varia les points suivants: 13.1 Suivi piste cyclable et pétition asphaltage 273 et 13.2 Achat de fauteuils pour le hall du CDS.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 (2014-05-192) - Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Suspension de la séance pour présentation des états financiers 2013

Mme Fortin Graham, mairesse, suspend la séance du conseil à 20h02 afin d'inviter notre comptable de la firme Mallette à présenter les états financiers 2013.

La séance reprend à 20h 15.

05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05.01 (2014-05-193) - Adoption du règlement 381-01-14 PIIA

RÈGLEMENT NUMÉRO 381-01-14 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE SECTEUR DE LA TANNERIE 3B

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), adopter un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire soumettre le développement résidentiel de la Tannerie 3B à l'application d'un Plan d'implantation

et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 03 février 2014;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'une séance d'information auprès des citoyens tenue le 5 mai 2014 et ce en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU QU'À la suite des commentaires formulés lors de cette assemblée publique, la Municipalité n'a pas à modifier le texte de son projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CLAUDETTE DESROCHERS

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution

D'adopter le Règlement numéro 381-01-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la Tannerie 3B.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 (2014-05-194) - Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour 2013

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour 2013

ATTENDU QUE M. Henri Jalbert de la firme Mallette SENCRL, comptable agréé a présenté le rapport financier 2013 aux membres du conseil avant la séance du conseil et ceux-ci ont pris connaissance du rapport du vérificateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, que le conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur, pour l'année financière 2013, préparés conformément à l'article 966.2 du Code municipal.

	Budget 2013	Réalisations 2013
REVENUS		
Taxes	4 123 125 \$	4 533 861 \$
Paiements tenant lieu de taxes	148 000 \$	136 365 \$
Transferts	395 306 \$	432 139 \$
Services rendus	475 500 \$	704 026 \$
Imposition de droits	234 500 \$	304 157 \$
Amendes et pénalités	5000 \$	17 158 \$
Intérêts	6000 \$	39 320 \$
Autres revenus	5080 \$	8 328 \$
TOTAL	5 392 511 \$	6 175 354 \$
DÉPENSES		
Administration générale	741 280 \$	754 941 \$
Sécurité publique	506 001 \$	547 658 \$
Transport	745 444 \$	684 269 \$
Hygiène du milieu	855 707 \$	733 928 \$
Santé et bien-être	13 500 \$	10 536 \$
Aménagement, urbanisme et développement	189 786 \$	174 420 \$
Loisirs et culture	1 053 672 \$	1 058 853 \$
Frais de financement	417 447 \$	389 016 \$
Amortissement des immobilisations	875 100 \$	886 759 \$
TOTAL	5 397 945 \$	5 240 380 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCISE	5434 \$	1 492 075 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES IMMOBILISATIONS		
Amortissement	875 100 \$	886 759 \$
Remboursement de la dette à long terme	504 568 \$	515 420 \$
Activités d'investissements	350 104 \$	178 229 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté, affecté		100 000 \$
Réserve financière et fonds réservés	14 994 \$	136 942 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCISE À DES FINS FISCALES		1 091 142 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2014-05-195) - Embauche -homme de maintenance aqueduc égout

ATTENDU QUE suite au départ de M. Bruno Pelletier à titre d'homme de maintenance aqueduc et égout. Un affichage à l'interne au niveau des employés syndiqués a été dûment effectué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de recommander la candidature et d'embaucher M. Yvan Paquet pour remplir ce poste. Le salaire et les conditions sont établis selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2014-05-196) - Embauche - poste technicienne en gestion financière et administrative

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'embaucher Mme Anick Martineau pour combler le poste de technicienne en gestion financière et administrative suite à l'affichage à l'interne tenu au niveau des employés syndiqués. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2014-05-197) - Formation comité d'embauche poste secrétaire réceptionniste-commis

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de former un comité d'embauche pour le poste de secrétaire réceptionniste-commis. Les membres du comité sont Mme Claudette Desrochers, Mme Josée Martineau, Mme Anick Martineau et Mme Isabelle Paré.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.05 (2014-05-198) - Participation tournoi de golf de la Caisse populaire Saint-Agapit - Saint-Gilles

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à l'inscription de Sylvain Vidal et Marc-Antoine Drouin, conseillers, afin de représenter la municipalité lors du tournoi de golf annuel de la caisse. Coût 150 \$ plus taxes poste budgétaire 02 11 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2014-05-199) - Adoption des états financiers 2013 de l'OMH Saint-Agapit

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la lettre, datée du 10 avril 2014, de madame Marie-France Poulin, directrice de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Agapit accompagnée des états financiers de cet office vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et approuvés par son conseil d'administration;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu :

D'accepter les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2014-05-200) - Achat ordinateurs

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat de cinq ordinateurs pour les besoins de l'administration et d'accepter la soumission de la firme Atôm au montant de 7588.76 \$, montant prit à même le fond de roulement pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.08 (2014-05-201) - Autorisation Randonnée Vélo Lotbinière

ATTENDU QUE l'édition 2013 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participer à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2013

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de Randonnée Lotbinière à vélo 2014 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution de la municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal, d'autoriser Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.09 (2014-05-202) - Autorisation à la Société d'agriculture pour vente alcool

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la Société d'agriculture du Comté de Lotbinière à faire les démarches en vue d'obtenir un permis de vente d'alcool à l'extérieure pour la tenue des festivités entourant l'Expo agricole de 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

07.01 (2014-05-203) - Demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation de la capacité de traitement et de distribution

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de mandater la firme d'ingénieur SNC Lavalin inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation selon l'article 32 au MDDEFP et à présenter tout engagement auprès de cette demande, pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration. Le coût pour la demande de certificat d'autorisation est de 1106\$ plus taxes, poste budgétaire 02 41 300 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2014-05-204) - Résolution pour engagement de la municipalité à transmettre au MDDEFP attestation ingénieur

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité s'engage à transmettre au MDDEFP, au plus tard soixante jours après la fin des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec le certificat d'autorisation octroyé au préalable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2014-05-205) - Achat ligne de vie

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat de ligne de vie de la compagnie LAM-E au montant de 8150.41 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02 41400 526. Et d'annuler la résolution 2014-03-106 concernant le même achat à une compagnie différente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2014-05-206) - Résultat appel d'offre 2014-03- Achat sel d'adoucisseur

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offre par invitation auprès de deux entreprises pour l'achat de sel d'adoucisseur. Les invitations ont été envoyées à Sel Warwick et la Coopérative SCA La Seigneurie. Comme la municipalité a uniquement reçu la soumission de Sel Warwick au montant de 52 635.56 \$ taxes incluse. Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat à Sel Warwick, poste budgétaire 02 41300 635.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2014-05-207) - Programme d'aide à l'entretien au réseau routier local-MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 4 085 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition du conseiller Yves Gingras, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Agapit informe le

ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - URBANISME

08.01 (2014-05-208) - Plainte de bruits 7 mars 2014

ATTENDU QUE le conseil municipal a répondu adéquatement à la plainte du mois de juin 2013 en faisant effectuer des mesures de bruit durant la période de l'année reconnue par toutes les parties en cause comme étant celle qui était la source des problèmes des résidents et résidentes de la rue Gourde.

ATTENDU QUE les résultats des mesures de bruit ont confirmé que les activités du restaurant Angus Zone respectaient les normes du règlement municipal sur le bruit pour la période de l'année ciblée par la plainte déposée au mois de juin 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal est dans son droit de considérer comme clos le dossier du bruit excessif produit par le restaurant Angus Zone;

ATTENDU QU'il incombe aux nouveaux plaignants de faire la démonstration de leurs prétentions en regard du bruit excessif produit par le restaurant Angus Zone;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, de ne pas donner suite à la plainte du 7 mars 2014 portant sur le bruit excessif produit par les activités de fin de semaine du restaurant Angus Zone.

D'informer les propriétaires du restaurant Angus Zone du dépôt d'une nouvelle plainte relative au bruit excessif produit par leurs activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2014-05-209) - Demande de certificat d'autorisation article 22- aménagement du cours d'eau Parc Industriel

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire réaménager les cours dans son parc industriel;

ATTENDU QUE le schéma d'écoulement des eaux a été modifié au cours des dernières années et que les tracés des cours d'eau dans le parc industriel ne correspondent plus aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire régulariser la situation à la suite des travaux effectués, depuis quelques années, dans le littoral ainsi que la bande riveraine des cours d'eau du parc industriel;

ATTENDU QUE le projet requiert une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers:

- De mandater officiellement le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière afin d'effectuer une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour régulariser la situation ci-haut mentionnée;
- D'assumer les coûts reliés à ce mandat sur la base des honoraires prévus à l'entente intermunicipale;
- D'acheminer la demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques avec le paiement exigé de 2765\$;
- Que la municipalité de Saint-Agapit s'engage à produire un avis de conformité des travaux après la réalisation de ceux-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2014-05-210) - Autorisation Projet Go pour la vie

ATTENDU QUE Mme Guylaine Tremblay, responsable du projet Go pour la vie, a déposé une demande d'autorisation pour la tenue d'une activité communautaire et un spectacle de musique à être tenus sous un chapiteau le 31 mai 2014 jusqu'à 2 h00 du matin sur les terrains de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser la tenue de ces événements par résolution;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une description détaillée de son activité en conformité avec l'article 7.6 du Règlement de zonage # 251-11-07 et de l'article 6 du Règlement # 172-11-99 sur les nuisances;

ATTENDU QUE le demandeur doit faire la preuve que des mesures de sécurité pour la protection du public seront mises en place et que des toilettes seront accessibles au public sur le terrain où se tiendra l'activité;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers:

D'accorder aux responsable du Projet Go pour la vie l'autorisation de tenir une activité communautaire et un spectacle de musique sous un chapiteau le 31 mai 2014 jusqu'à 2 h00 du matin sur les terrains de la Municipalité.

Que cette autorisation soit conditionnelle au dépôt, quinze (15) jours avant la tenue de l'activité, d'un document faisant la démonstration que des mesures de sécurité pour la protection du public seront mises en place et que des toilettes seront accessibles au public sur le terrain où se tiendra l'activité.

Que dans l'éventualité où ce document ne serait pas déposé dans le délai prescrit l'autorisation accordée soit caduque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2014-05-211) - Demande de dérogation mineure Mme Nancy Gingras

Dérogation mineure : Nancy Gingras, 1007, rue Dumont lot 4 213 288

ATENDU QUE la demanderesse désire agrandir son garage attenant afin de pouvoir compter sur un espace de rangement supplémentaire;

ATTENDU QUE la superficie du garage attenant actuel est de 42,28 mètres carrés et que le maximum autorisé par le règlement de zonage est de 54,30 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'agrandissement souhaité porterait la superficie du garage attenant à 85,66 mètres carrés;

ATTENDU QUE Mme Gingras demande une dérogation mineure qui ferait en sorte que le garage attenant aurait 31,36 mètres carrés de plus que le maximum autorisé;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers;

De ne pas accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en regard de l'agrandissement du garage attenant du 1007, rue Dumont lot 4 213 288.

D'accorder une dérogation mineur pour un agrandissement du garage attenant jusqu'à concurrence de 60,86 mètres carrés;

Que cette dérogation mineure soit conditionnelle au dépôt, au bureau municipal, d'un plan de construction de l'agrandissement projeté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2014-05-212) - Mandat arpentage- station de pompage route 273

En vue des travaux d'agrandissement de la station de pompage située sur la route 273, il est nécessaire d'effectuer un relevé terrain. Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de donner le mandat à Stéphane Roy arpenteur afin d'effectuer ce relevé. Le coût est de 600 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 61 000 453.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2014-05-213) - Dérogation mineure Jérôme Nadeau

Dérogation mineure : Jérôme Nadeau 1173, avenue Moffet lot 4 548 268

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire construire une résidence unifamiliale sur son lot 4 548 268 localisé au 1173, avenue Moffet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la production du certificat d'implantation, il a été constaté que la future résidence de M. Nadeau ne respectera pas la marge de recul arrière minimum de 8 mètres tel que prescrit par le Règlement de zonage # 251-11-07;

CONSIDÉRANT QUE la future résidence de M. Fortier sera localisée à 6.21 mètres de la ligne arrière et que par le fait même elle empiètera de 1.79 mètre dans cette marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement observé est minime;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;

En conséquence les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en regard de l'empiètement du bâtiment principal dans la marge arrière minimum pour le lot 4 548 268.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS

09.01 (2014-05-214) - Acceptation de la soumission de Science de la Glace-blanchissage et lignage

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de la compagnie Science de la glace pour procéder au blanchissage et au lignage

de la glace pour la prochaine saison, au montant de 2199 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2014-05-215) - Embauche employés du terrain de jeu

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de recommander les embauches suivantes pour la saison de terrain de jeu 2014:

Mélissa Fillion à titre de coordonnatrice du TDJ. Son salaire horaire est de 13,05 \$ et la durée de son contrat est de 9 semaines à raison d'environ 40 heures par semaine, poste budgétaire 02 70150 141.

Jessika Marcoux Wiseman. Son salaire horaire est de 12,20 \$ et la durée de son contrat est de 9 semaines à raison d'environ 40 heures par semaine, poste budgétaire 02 70150 141.

Jean-Félix Boucher, Ismaelle Vermette, Roxanne Langlois-Dorval, Justine Gagné, Virginie Langlois, Myriame Demers, Hugo Carrier, Alycia-Kim Guillemette, Amy Garceau, Maelle Morissette-Lavoie, Rosemarie Laforest et Stéphanie Bilodeau, tous à titre de moniteurs et ce au salaire minimum.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2014-05-216) - Formation animateurs de terrain de jeu

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que seul les animateurs de première et deuxième année de service prennent part à la formation d'animation en loisirs d'été de l'URLS. Le coût de cette formation est de 173,48 \$ par personnes (environ 15 personnes). Tous les animateurs (18 personnes) devront suivre une formation en secourisme, au coût total de 774 \$ plus taxes. Les dépenses seront prises au poste budgétaire 02 70150 454.

Chaque moniteur recevra un montant de 50 \$ par jour pour prendre part à ces formations. Montant d'environ 3000 \$ au poste budgétaire 02 70150 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2014-05-217) - Autorisation au Services des loisirs pour vente d'alcool

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que le Service des loisirs défraie les coûts pour l'obtention d'un permis de réunion, afin que les organisateurs du tournoi de balle, puissent vendre de l'alcool, les 20-21-22 juin 2014 sur les terrains de baseball et au chapiteau, infrastructures appartenant à la municipalité. De plus, le Conseil autorise l'utilisation du lieu pour l'usage demandé et autorise le directeur des loisirs, Patrice Boucher, à procéder à la demande de permis au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.05 (2014-05-218) - Achat de tables - Chalet des sports

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'achat de trente tables pour le chalet des sports chez Buro Plus au montant de 2700 \$, poste budgétaire 02 70121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2014-05-219) - Achat calorifères - Chalet des sports

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'achat de 7 calorifères de 76 pouces, pour la salle du Chalet des sports et d'accepter la soumission de la Coop la Seigneurie de Saint-Agapit, au montant de 461,86 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.07 (2014-05-220) - Achat banc cabanes de baseball

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Soudure Claude Olivier au montant de 1217 \$ plus taxes pour la fabrication de banc de 18 pieds pour les cabanes de baseball. Et de faire l'achat de matériel sportif divers au montant de 2000 \$. Dépense au poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.08 (2014-05-221) - Dons Desjardins- Les Elfes

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire un dons Desjardins de l'ordre de 250 \$ aux Elfes, poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.09 (2014-05-222) - Contrat tonte de pelouse - piste cyclable

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Pelouses FD, au montant de 4615 \$ taxes incluses pour la tonte de gazon en bordure de la piste cyclable pour la saison estival 2014. Poste budgétaire 02 70150 528.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.10 (2014-05-223) - Acceptation de la soumission SMI-étude géotechnique sol aréna

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de SMI concernant l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale pour l'évaluation de la dalle de béton de l'aréna, au montant de 9350 \$ plus taxes. La dépense sera prise au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.11 (2014-05-224) - Mandat élaboration plans et devis portique et hall d'entrée aréna

ATTENDU QUE le conseil a procédé à un appel d'offre par invitation pour l'élaboration de plans et devis pour la rénovation et la reconstruction du hall d'entrée de l'aréna;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions:

Dominique Blais architecte, 32 600 \$ plus taxes;

Régis Côté, 31 045 \$ plus taxes;

Bilodeau Baril architectes, 22 785 \$ plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de retenir la soumission de Bilodeau Baril architecte au montant de 22 785 \$ plus taxes et de prévoir un maximum de 15 % de frais pour des imprévues uniquement pour des frais liés au service d'ingénierie. La dépense provient du budget des investissements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - SERVICE DES INCENDIES

10.01 (2014-05-225) - Rapport d'activité du service incendie

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter le dépôt du rapport d'activité du service incendie.

Un appel pour une alarme automatique, un feu de débris ou déchets, un feu de résidence, une mâchoire de vie, une pratique et deux entraides automatiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2014-05-226) - Location chapiteau -ouverture officielle Centre de formation des pompiers

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à la location d'un chapiteau de 25 x 25 pour l'ouverture officielle du Centre de formation des pompiers qui aura lieu le 9 juin prochain. La location se fait auprès de Chapiteaux de la Rive-Sud au montant de 410 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 29 000 493.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

11.01 (2014-05-227) - Paiement facture Beauvais Truchon

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de payer la facture de Beauvais Truchon pour les déficiences du Complexe des Seigneuries, au montant de 6267.83 \$ taxes incluses poste budgétaire 02 701 20 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2014-05-228) - Achat couvre-chaise

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de couvre-chaises noires à la compagnie Urquid Linen au montant de 1686.13 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 08 005 725.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.03 (2014-05-229) - Acceptation soumission entretien terrain -Complexe des Seigneuries

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission de Laurier Vert pour l'entretien du terrain et la tonte de la pelouse du Complexe des Seigneuries au montant de 5125 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 39 000 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.04 (2014-05-230) - Inscription Fleurons du Québec

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de la municipalité aux Fleurons du Québec pour une durée de trois ans, au montant de 1035 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 39 000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 (2014-05-231) - Dépôt de la liste des salaires au 26 avril 2014

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des salaires au 26 avril 2014 au montant de 77 987.52 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2014-05-232) - Liste des comptes

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la liste des comptes payés au montant de 107 010.31 \$ et à payer au montant de 133 777.18 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 (2014-05-233) - VARIA

13.01 (2014-05-234) - Pétition asphaltage acotements route 273

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une pétition de la part de plusieurs citoyens qui demandent à ce que les acotements de la route 273 en direction de Saint-Gilles, soient pavés. La municipalité dépose cette demande et la fera parvenir au ministère du Transport qui est responsable de cette route. De plus, la pétition sera également envoyée à Saint-Gilles puisque la municipalité est touchée par cette demande.

Il est proposé par Yves Gingras de déposer la demande au conseil et de faire parvenir la pétition à la municipalité de Saint-Gilles ainsi qu'au ministère du Transport.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.02 (2014-05-235) - Pavage piste cyclable

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a déposé une demande de subvention auprès du gouvernement provincial en 2013 concernant la demande pour l'asphaltage de la piste cyclable sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

ATTENDU que la MRC de Lotbinière s'est vu refusé le projet pour l'année 2013. Il est proposé par le conseil de prendre acte de cette situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.03 (2014-05-236) - Achats fauteuils hall du CDS

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de cinq fauteuils pour l'aménagement du hall du Complexe des Seigneuries au montant de 1100 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70120 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 (2014-05-237) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

15 (2014-05-238) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de lever la séance ordinaire à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse